

DÉLIBÉRATION N° 20190048 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;

M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;

M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

COMPLÉMENTS AU CATALOGUE TARIFAIRE 2019
--

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond propose un ensemble de services publics dans plusieurs grands domaines d'activités : conservatoire, médiathèque, sport, jeunesse, population, culture, etc. Ces services font l'objet d'une tarification, due par tout usager, révisée d'année en année afin de tenir compte de différents facteurs susceptibles de la modifier.

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, l'assemblée délibérante a été amenée à se prononcer sur les tarifs des services aux usagers valables du 1er janvier au 31 décembre 2019. Toutefois, certains tarifs chevauchent deux exercices comptables de par leur nature et le public auquel ils s'adressent. En outre, il peut également être parfois nécessaire de préciser certains tarifs présentés au mois de décembre de l'année précédente.

C'est l'objet de ce rapport qui vise d'une part à apporter des précisions à certains tarifs d'occupation du domaine public et d'autre part à fixer les tarifs pour la période 2019 / 2020 des prestations et services locaux suivants : enfance (mercredis découverte), conservatoire, culture, sport et vie associative (gestion des salles et équipements).

Afin d'obtenir une vue globale, il est proposé un recueil complet des différents tarifs applicables présenté en annexe.

La présentation de ce catalogue est regroupée par services et activités. Pour chacun de ces regroupements, il est précisé les modalités, la référence à un quotient familial et/ou revenu, ainsi que le mois de prise d'effet du nouveau tarif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 30 voix pour,

2 contre M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

5 abstentions M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

- **d'approuver** les compléments du catalogue tarifaire des produits et services communaux pour la période 2019 / 2020 tels que décrits en annexe.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019
Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD